



**Passer des vacances  
là où l'Eifel est  
le plus beau**



Campingplatz Bleialf - Fam. van der Horst - Im Brühl 4 - 54608 Bleialf

## **Règles générales du camping Bleialf**

Nous vous prions de respecter quelques règles qui doivent rendre le séjour de TOUS les visiteurs de notre camping aussi reposant et agréable que possible:

### **1. Accès au terrain de camping**

Les personnes qui ne sont pas inscrites au camping de Bleialf ne sont pas autorisées à y accéder.

Les campeurs permanents doivent, avant d'entrer sur le terrain de camping pour la durée de leur séjour, s'inscrire soit sur:

- SMS,
- WhatsApp,
- Facebook Messenger,
- par téléphone ou
- par e-mail

de s'inscrire au préalable pour des raisons d'assurance. (Numéros de téléphone disponibles à la réception ou sur Internet).

Les visiteurs doivent s'inscrire et se désinscrire à la réception avant d'entrer sur le camping (ceci est également valable pour les nuitées) et payer immédiatement € 1,50 par personne et par jour. Pour l'utilisation de la piscine, nous facturons € 3,50 par visiteur et pour chaque nuitée € 5,00 par visiteur. Les éventuels véhicules doivent être garés sur le parking devant le camping.

Par votre inscription, vous vous engagez à prendre connaissance de ces règles et à les respecter.

Les portes donnant accès à la forêt doivent être fermées à tout moment.

### **2. Réception**

Les heures d'ouverture de la réception sont affichées dans la fenêtre de la réception.

Si la réception n'est pas occupée, les propriétaires sont toujours joignables par téléphone (+49 65 55-10 59, +32 485 894 653 ou voir l'affichage de la réception).

Dans la tente de loisirs (derrière le bâtiment sanitaire), vous pouvez obtenir des informations et des prospectus sur le camping et les curiosités dans les environs.

### **3. Paiement**

Les cautions et les montants impayés doivent être payés à l'arrivée.

### **4. Identification**

A la demande du titulaire du camping de Bleialf, toute personne doit pouvoir justifier de son identité à tout moment.

Dans certains cas, le titulaire est en droit de refuser l'accès au camping à des personnes.

### **5. Responsabilité**

Toutes les personnes (ainsi que les enfants et les animaux domestiques) sont responsables des dommages causés à la propriété du camping et à des tiers de toute personne. Ceci est également valable en cas de vol et de dommages à la santé..

### **6. Plaintes**

En cas de réclamation, adressez-vous exclusivement à la réception.

### **7. Frais en cas de détérioration ou de perte de l'inventaire**

En cas de dommages (comme par exemple les fenêtres, les portes, le mobilier ou les biens de tiers, etc..)

### **8. Repos de nuit**

Le silence nocturne est de rigueur sur le camping entre 22h00 et 07h30.

La barrière est fermée entre 22h00 et 07h30.

Les instructions du propriétaire doivent être respectées à tout moment..

### **9. Véhicules**

Le stationnement d'un véhicule est autorisé par emplacement loué. Le véhicule doit être garé sur la propre parcelle.

Il n'est pas permis de garer le véhicule sur la parcelle d'un tiers ou sur les chemins du camping, afin de garantir à tout moment l'accès aux véhicules d'urgence tels que les ambulances ou les pompiers.

En cas de mauvais temps, veuillez ne pas vous garer sur la pelouse (uniquement pour les emplacements de tentes). Dans ce cas, il est possible de se garer sur le parking devant le camping. En circulant sur le camping, il faut faire particulièrement attention aux enfants qui jouent.

La vitesse maximale est de l'ordre du pas. En outre, il est interdit par la police de laver ou de réparer des véhicules dans le camping. En cas de non-respect des règles de stationnement, le véhicule sera expulsé..

### **10. Interdictions**

Il est interdit de pénétrer dans les terrains et les champs adjacents au camping.

En outre, il est interdit de creuser des fossés et de faire des feux de camp dans le camping, ainsi que d'attacher des cordes et des lignes aux arbres.

Les points d'eau ne doivent être utilisés que pour l'eau potable, et non pour les jeux.

Les fleurs ou les arbustes ne peuvent être plantés que dans des pots et non directement dans la terre.

Les clôtures, les haies et les bordures ne sont pas autorisées sur les emplacements.



## Passer des vacances là où l'Eifel est le plus beau



Campingplatz Bleialf - Fam. van der Horst - Im Brühl 4 - 54608 Bleialf

### 11. Animaux domestiques

Les chiens doivent être tenus en laisse à tout moment, y compris sur leur propre emplacement.  
Les chiens d'attaque sont généralement interdits chez nous.  
Nous prions instamment les propriétaires de chiens de respecter ces règles pourtant simples sur le camping..

### 12. Installations sanitaires

Il est dans l'intérêt de tous les hôtes de laisser propres l'infirmerie, les douches et les toilettes ainsi que les éviers à l'extérieur.  
laisser derrière eux. Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés dans les sanitaires..

### 13. Piscine

L'accès à la piscine se fait aux risques et périls de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte  
des biens perdus ou volés.  
La piscine est ouverte du 15 juin au 15 septembre, de 13h00 à 18h00.  
Pour des raisons de santé, l'extérieur de la piscine reste fermé par mauvais temps et par temps froid.  
est fermée. Les enfants de moins de 8 ans et ceux qui n'ont pas d'expérience de la natation ne sont admis qu'accompagnés d'un  
adulte à la piscine.

### 14. Elimination des déchets

Pour la collecte des déchets, un sac poubelle avec un autocollant spécial doit être acheté à la réception pour le prix de 2,00 €.   
Le verre, les boîtes de conserve et le papier ne vont pas dans les sacs poubelles et doivent être collectés séparément.  
Les cartons doivent être broyés. Les déchets restants, comme les chaises de camping, les tables, le barbecue, les matelas  
pneumatiques, les tentes ou autres, ne sont pas éliminés par le camping, ils doivent donc être éliminés par les clients eux-mêmes.  
Les déchets résiduels peuvent être déposés sur la parcelle sans être triés, dans le sac poubelle acheté, et sont collectés tous les  
jours à 11h00 sont ramassés après 11h00. Il n'est pas permis de déposer les ordures à un autre endroit ou sur une autre parcelle.

### 15. Déchets verts

Les déchets verts tels que l'herbe, les feuilles, la taille des arbres, etc., ne doivent pas être éliminés sur sa propre parcelle ou à  
d'autres endroits. Ils doivent être déposés sur l'emplacement indiqué, voir plan de situation..

### 16. Emplacement

Les abris pour caravanes, les tentes pour appareils, les terrasses ainsi que les sols des auvents doivent être convenus avec le  
propriétaire du camping.  
Il est permis d'installer un pavillon sans parois latérales.  
Les camping-cars, les caravanes et les auvents doivent être nettoyés au moins deux fois (au printemps et en automne).  
En outre, la pelouse de l'emplacement doit être tondue au moins toutes les 4 à 6 semaines.  
En cas de non-respect, la zone sera tondue par le camping et facturée en conséquence.  
En quittant le camping, aucun objet (chaises, tables, etc.) ne doit être laissé sur la parcelle afin de permettre la tonte de la pelouse..

### 17. Toilettes chimiques

Ne jeter les toilettes chimiques que dans le local prévu à cet effet. Celui-ci se trouve à droite, à l'avant du bâtiment sanitaire.

### 18. Linge

Dans l'infirmerie, il y a une pièce séparée avec une machine à laver, un sèche-linge et une planche à repasser.  
La machine à laver et le sèche-linge fonctionnent avec des pièces de monnaie en euros (2 €, 1 €, 0,50 €, 0,20 € et 0,10 €).  
La lessive doit être fournie par le client.

### 19. Interdiction des drones

Le camping, c'est les vacances et la détente.  
Et aucun client ne veut être dérangé à plusieurs égards par un drone, qu'il soit équipé ou non d'une caméra.

### 20. Départ (non permanent)

Nous vous prions de libérer votre place avant 11h30 le jour de votre départ.  
Si vous souhaitez prolonger jusqu'à 18h00, nous facturons un supplément de 5,00 € par adulte (veuillez en informer la réception au préalable).  
Veuillez vous assurer qu'aucun de vos biens n'a été oublié.  
Pour le départ, signalez votre départ à la réception.  
Les objets empruntés doivent être rendus à la réception le jour du départ.

### 21. Paiement (campeurs permanents)

Les campeurs permanents sont priés de payer leur loyer annuel ainsi que les frais d'électricité, de gaz et d'eau à la date indiquée.  
En cas de retard de paiement de plus d'une semaine, des frais de rappel d'un montant de 10,00 € sont dus.

Nous vous prions d'en tenir compte et de les respecter !  
Toutes les règles du camping sont disponibles à la réception.

Cordialement, votre équipe du camping Bleialf